



Projet de budget primitif 2010

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL	2
Section de fonctionnement	2
Section d'investissement.....	5
BUDGET ANNEXE	6
Section de fonctionnement	6
Section d'investissement.....	8

PREAMBULE

La proposition du budget primitif 2010 a la caractéristique principale de reformer un budget principal avec ce qui relève de l'activité administrative du syndicat mixte et de laisser au budget annexe les activités commerciales.

Deux exceptions :

- Les télécoms des membres sont laissées au budget annexe puisque Somme Numérique perçoit 5% de frais de gestion. Avec la constitution du groupement de commandes, Somme Numérique n'exécutera plus ces marchés qui se terminent fin 2010. il s'agit donc d'une année de transition.
- Les charges liées à l'exploitation du centre serveurs ne peuvent pas être distinguées actuellement de l'exploitation de la tête de réseau (une seule commande du marché de services de TUTOR). Cette activité sera également revue en cours d'année 2010 en parallèle de la consultation de DSP.

Par ailleurs, il convient de relever que les prévisions 2010 ne tiennent pas compte des implications de la future DSP qui ne sont pas connues et pas quantifiables à ce jour.

BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Principal de Somme Numérique comprend les activités non commerciales du syndicat mixte, à savoir les charges d'administration générale, l'administration électronique et autres services aux membres et les Espaces Numériques de Travail.

Ce Budget Principal est régi par le Plan des Comptes M1, M5, M7 des syndicats mixtes visés à l'article L5721-2 du CGCT au 1.01.2005.

Section de fonctionnement

Dépenses // recettes **1 003 306€ TTC**

1 - Administration générale

Dépenses 380 007€ TTC
Recettes 640 000€ TTC

Le syndicat mixte emploie 7 agents dont les salaires sont répartis par services, pour plus de lisibilité des comptes :

- un Directeur	Budget principal - Administration générale
- une Adjointe au Directeur	Budget principal - Administration générale
- une Secrétaire générale	Budget annexe – Réseau
- une Assistante de Direction	Budget principal - Administration générale
- un Chef de projet « e-Education et lutte contre la fracture numérique »	Budget principal – ENT
- une Chef de projet Web	Budget principal – Adm. électronique et autres services aux membres

1.1 - Dans ce sous-budget retraçant l'activité d'administration générale, sont répertoriés les salaires de 3 agents (**140 000€**).

1.2 - Les charges courantes de fonctionnement de la structure administrative sont reconduites en 2010 pour un montant de **240 007€ TTC**. Les prévisions budgétaires intègrent la poursuite des actions décidées en 2009, à savoir notamment le marché de développement de l'économie numérique.

Ces dépenses sont réparties comme suit :

Loyer et charges, assurances, nettoyage	102 023€
Moyens administratifs (fournitures, photocopieurs, machine à affranchir, véhicule de service...)	25 475€
Télécoms du personnel de Somme Numérique	4 784€
Personnel – médecine du travail, Chèque-déjeuner, CNAS, assurance des risques statutaires	17 427€
Communication	11 960€
Missions, réceptions, frais de représentation du Président	6 578€
Honoraires Amiens Métropole + marché Economie Numérique	71 760€
TOTAL	240 007€

En recettes sur ce sous-budget, il faut compter le loyer de l'ONISEP pour l'occupation des locaux, la subvention de l'Etat pour le projet « Economie Numérique » et les cotisations des membres.

1.3 – Somme Numérique sous-loue à l'ONISEP une partie de ses locaux pour un loyer estimé de **31 000€**.

1.4 – Somme Numérique devrait percevoir **35 000€** de subventions FEDER et FNADT au titre du projet de « développement de l'économie numérique » confié par marché à I-SOLUTION.

1.5 – Les contributions des membres de Somme Numérique : **574 000€**.

A ce jour, les contributions des membres sont assises sur le droit de vote prévu par les statuts et sont décomposées comme suit entre :

- une cotisation syndicale de 500€ par droit de vote ;
- une contribution « RESEAU » et une contribution « SERVEURS », de montants différents selon les membres et qui sont facturées à partir du moment où la collectivité en bénéficie.

Ces deux contributions sont difficiles à expliquer localement et difficiles à appliquer. Par conséquent, il est proposé pour 2010 de créer une cotisation de base, qui couvre le droit d'entrée au syndicat mixte. La notion de « droit de vote » est remplacé par les « parts de financement » pour ne pas bouleverser l'équilibre existant entre Amiens Métropole, le Conseil Général de la Somme et les communautés de communes.

Ainsi la cotisation de base est fixée à **3 500€**, modulée en fonction des parts de financement différentes selon l'importance de la collectivité, à savoir :

- 72 parts pour Amiens Métropole et le CG80
- 2 parts pour l'ABBEVILLOIS et le Pays du COQUELICOT
- 1 part pour les autres communautés de communes ayant moins de 25 000 habitants.

Cette cotisation perçue sur le budget principal n'est pas assujettie à la TVA.

La recette prévisionnelle de **574 000€** est basée sur les membres actuels et 2 communautés de communes supplémentaires qui ont indiqué officiellement leur décision d'adhérer, au 30 novembre 2009 :

Membres	Cotisation de base	Part de financement	Montant cotisation
Conseil général	3 500	72	252 000
Amiens Metro	3 500	72	252 000
Pays du Coquelicot	3 500	2	7 000
Abbevillois	3 500	2	7 000
Bernavillois	3 500	1	3 500
Pays Neslois	3 500	1	3 500
Canton de Conty	3 500	1	3 500
Haut-Clocher	3 500	1	3 500
Santerre (Rosières)	3 500	1	3 500
Pays Hamois	3 500	1	3 500
Val de Noye	3 500	1	3 500
Canton de Nouvion	3 500	1	3 500
Val de Nièvre et Environs	3 500	1	3 500
Authie et Maye	3 500	1	3 500
Vimeu Vert	3 500	1	3 500
Roisel	3 500	1	3 500
Vimeu Industriel	3 500	1	3 500
Oisemont	3 500	1	3 500
Val de Somme	3 500	1	3 500
Sud Ouest Amiénois	3 500	1	3 500
TOTAL GENERAL		164	574 000

Ces contributions sont affectées à l'administration générale et au financement des services mutualisés « administration électronique et autres services » et « ENT », détaillés ci-après.

2 - Administration électronique et autres services

Dépenses 131 883€ TTC

Ce sous-budget comprend :

- les charges salariales du Chef de projet Web (65 000€)
- la cotisation de l'ADULLACT au nom de tous les membres de Somme Numérique, leur ouvrant ainsi l'accès à leur catalogue de services (20 000€)
- les formations relatives à la dématérialisation d contrôle de légalité assurées par l'ADULLACT (23 920€)
- la redevance payée à la CDC pour la mise à disposition du service « Mon enfant à l'école » sur les sites Web des communes qui le souhaitent (22 963€).

3 - Espaces Numériques de Travail (ENT)

Dépenses 269 400€ TTC

Recettes 363 306€ TTC

Ce service se généralise et touche peu à peu tous les membres de Somme Numérique. Il concerne pour l'année scolaire 2009 – 2010 :

- 37 écoles d'AMIENS
- 19 écoles des autres communes d'Amiens Métropole
- 3 écoles de l'ABBEVILLOIS
- 1 école du BERNAVILLOIS
- 6 écoles du CANTON DE CONTY
- 6 écoles du PAYS DU COQUELICOT
- 8 écoles du PAYS NESLOIS
- 3 écoles du HAUT-CLOCHER
- 4 collèges pilotés par le CG80

Au 30 novembre 2009 :

- 5 340 élèves de Primaire et Secondaire ont un compte ENT (2 673 comptes avaient été ouverts sur l'année scolaire 2008-2009) ;
- 1 310 élèves ont un compte d'accompagnement à la scolarité MAXICOURS, hors ENT.

3.1 - Les dépenses mutualisées sont :

- le chef de projet (65 000€)
- la redevance du CRDP (25 000€) chargé d'accompagner le projet sur l'aspect pédagogique

3.2 - Les dépenses imputables aux membres en fonction du nombre d'élèves inscrits dans le projet :

- les contenus pédagogiques de MAXICOURS, LE ROBERT et le SITE.TV (119 600€)
- le compte d'accès à la plate-forme ENT (59 800€)

3.3 - Les recettes de ce service sont :

- les subventions attendues du FEDER, à savoir 40% du projet ENT (96 000€)
- les contributions des membres proportionnelles au nombre d'élèves inscrits dans le projet (87 906 €), à savoir :
 - o 10€ par élève pour un compte ENT + accompagnement à la scolarité
 - o 9€ par élève pour l'accompagnement à la scolarité seul hors ENT
- les contributions des membres relatives aux matériels informatiques spécifiques achetés dans le cadre de ce projet (179 400€)

Section d'investissement

Dépenses // recettes **285 016 € TTC**

4 – Matériel informatique pour les ENT

Dépenses	242 400€ TTC
Recettes	63 000€ TTC

Depuis le début du projet ENT en 2007, le syndicat mixte s'est chargé d'équiper les écoles primaires en matériels informatiques dédiés en groupant les besoins de ses membres. Ces matériels sont ensuite remboursés par les collectivités concernées avec transfert de propriété. Le chef de projet ENT de Somme Numérique coordonne ainsi l'ensemble du projet, en collaboration avec les services de l'Inspection d'Académie. Cela a permis également de percevoir une subvention de 40% du FEDER sur les TBI.

Le groupement de commandes pour les matériels informatiques qui sera constitué à partir de 2010 prévoit que Somme Numérique continue d'exécuter les marchés afin de pouvoir percevoir cette subvention.

4.1 – la dépense globale de matériels informatiques est estimée à **179 400€ TTC**

4.2 + 4.3 – les subventions du FEDER perçues au titre de l'achat des TBI et reversées aux membres sont estimées à **63 000€ TTC**.

5 – Investissements pour l'administration générale

Dépenses	42 616€ TTC
----------	-------------

5.1 – Somme Numérique a un projet de création de nouveaux bureaux dans ses locaux loués à Amiens Métropole au 83 rue Saint Fuscien. Le solde de cette enveloppe d'équilibre de la section d'investissement sera affectée en cas de besoin à un futur projet. (**37 816€**)

5.2 – Un budget de **4 800€ TTC** est inscrit en prévision de renouvellement de matériel informatique ou d'achat de mobilier de bureaux.

6 – Equilibre du budget principal

Le budget principal 2010 de Somme Numérique s'équilibre par un virement de **222 016€** de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

La proposition du budget primitif 2010 pour le budget principal de Somme Numérique s'élève à **1 288 322€ TTC**.

BUDGET ANNEXE

Le Budget Annexe du syndicat mixte est régi par l'Instruction Budgétaire et comptable M4 des services publics locaux à caractère industriel et commercial.

Section de fonctionnement

Dépenses // recettes 5 269 578 € HT

7 - Exploitation du centre serveurs, hébergement et Hotline

Dépenses	392 820€ HT
Recettes	38 000€ HT

Les missions d'exploitation du centre serveurs et de Hotline assurées actuellement par TUTOR doivent être revues en 2010, en parallèle de la procédure de DSP sur le réseau PHILEAS NET. L'AMO I-SOLUTION doit faire des propositions d'évolution de ces services.

7.1 - Ce sous-budget est décomposé comme suit :

- Exploitation du centre serveurs :	193 800€ HT
- Gestion des noms de domaine :	5 000€ HT
- Fourniture de petits équipements :	200 € HT
- Maintenance des équipements :	50 000€ HT
- Hotline informatique :	143 820€ HT
• TOTAL	392 820€ HT

7.2 - En recettes sur ce service, Somme Numérique perçoit des contributions des entités non membres qui ont signé une convention d'hébergement de site Web et gestion de noms de domaine (Comité du Tourisme de la Somme et d'autres associations) : **7 000€ HT**

7.3 - Amiens Métropole verse également une contribution spécifique pour le service de Hotline mis en place principalement pour ses agents, les écoles et ateliers multimédias d'AMIENS : **31 000€ HT**

8 - Réseau – exploitation, commercialisation et maintenance

Dépenses	752 280€ HT
Recettes	1 525 475€ HT

8.1 - L'exploitation de la tête de réseau est assurée par TUTOR - 220 180€ HT

8.2 - L'exploitation du réseau et la mise en place du dégroupage comprend des charges récurrentes :

- la taxe administrative ARCEP –	1 500€ HT
- les loyers et charges du local-serveurs FRIANT –	5 000€ HT
- la maintenance préventive et curative –	30 000€ HT
- la maintenance du matériel actif et du cœur de réseau –	150 000€ HT
- les droits d'occupation du domaine public –	20 000€ HT
- les frais du dégroupage de France TELECOM –	35 500€ HT
- l'électricité du centre serveurs FRIANT et des armoires de rue –	25 000€ HT
- l'assurance des armoires de rue (points nodaux et DSLAM) –	3 900€ HT
- la location du réseau GAZELEC de PERONNE –	6 800€ HT

8.3 - La fourniture de l'accès Internet à très haut débit à tous les sites activés sur le réseau PHILEAS NET est assuré par deux opérateurs – 61 200€ HT

8.4 - Ce sous-budget comprend également en 2010 :

- l'affectation du salaire d'un agent de Somme Numérique – 65 000€ HT
- la cotisation à l'AVICCA – 3 200€ HT
- la subvention aux particuliers pour l'installation d'une antenne satellite – 80 000€ HT
- les conseils techniques pour la procédure de DSP – 45 000€ HT

8.5 - Les recettes du réseau proviennent principalement des opérateurs – 1 250 000€ HT

Le catalogue tarifaire à destination des opérateurs est décomposé en 6 services :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 1. offre de collecte optique | 4. services de collecte DSL sur DSLAM public |
| 2. services d'hébergement | 5. services de bande passante |
| 3. services de liaison de données | 6. services de collecte Ethernet |

Les opérateurs qui bénéficient de ces services sont : FREE, COMPLETEL, France CITEVISION, SFR, TELOISE, SANEF, INTRA CALL CENTER, AFONE, RMI, NEURONNEXION.

Il faut compter également dans les recettes du réseau :

- 8.6** les contributions d'Amiens Métropole et du CG80 pour l'utilisation du réseau – 80 000€ HT chacun
- 8.7** la contribution du CG80 pour les aides antennes satellites – 80 000€ HT
- 8.8** les contributions des membres pour le dégroupage des sites publics – 35 475€ HT

9 - Zones blanches

Dépenses	4 500€ HT
Recettes	5 500€ HT

11 armoires NRA-ZO sont actuellement installées sur le département de la Somme. D'ici fin 2010, Somme Numérique en a commandé 49 de plus à France TELECOM pour couvrir toutes les zones blanches. Il conviendra de payer pour ces équipements des charges de maintenance, d'assurance, d'électricité et d'occupation du domaine public.

En contrepartie, France TELECOM verse à Somme Numérique une location de 500€ HT par an pour l'occupation d'une armoire NRA-ZO.

10 - Prestations télécoms mutualisées

Dépenses	1 461 500€ HT
Recettes	1 447 375€ HT

Ce sous-budget comprend la fourniture des prestations télécoms aux membres de Somme Numérique qui souhaitent bénéficier de la mutualisation, qui sont à ce jour :

- Amiens Métropole
- Le Conseil Général de la Somme
- La communauté de communes du Pays du Coquelicot / la ville d'ALBERT / la ville de BRAY SUR SOMME / le SISCO de BRAY SUR SOMME
- La communauté de communes du Canton de CONTY / la ville de CONTY

10.1 - Cela représente une enveloppe de **1 377 500€ HT** de dépenses télécoms, à savoir l'abonnement téléphonique, les communications en présélection, les mobiles, l'accès DSL et la téléphonie sur IP.

10.2 - Les charges fixes de ce sous-budget sont :

- le salaire d'un agent mis à disposition par Amiens Métropole – **25 000€ HT**

- | | |
|---|-------------------|
| • la maintenance du logiciel de gestion des télécoms AXITEL – | 5 000€ HT |
| • les pénalités appliquées aux opérateurs reversées aux membres – | 1 000€ HT |
| • l'acquisition des licences Mobiles | 3 000€ HT |
| • une assistance pour la mise en œuvre des marchés 2011 | 50 000€ HT |

Comme prévu dans la convention de groupement, les frais relatifs à la constitution des marchés seront répartis entre les membres du groupement de commandes.

10.3 - En contrepartie, les membres versent à Somme Numérique le remboursement des télécoms consommées avec 5% de frais de gestion, soit une recette estimée pour 2010 à **1 446 375€ HT**.

10.4 – Des pénalités sont parfois appliquées aux opérateurs en cas de retard de mise en service ou de coupure. Ces pénalités sont ensuite reversées aux membres concernés (**1 000€ HT**)

2010 sera l'année du renouvellement de ces marchés avec la mise en place du groupement de commandes ouvert à toutes les collectivités et établissements qui le souhaitent.

Section d'investissement

Dépenses // recettes 7 320 524 € HT

11 - Centre serveurs

Dépenses 100 000€ HT

Ce budget prévisionnel couvrira les éventuels renouvellements de matériels ou de nouvelles acquisitions de serveurs pour le centre serveurs mutualisé de Somme Numérique.

12 - Réseau

Dépenses 6 174 070€ HT
Recettes 5 868 820€ HT

Les investissements sur le réseau fibre optique comprennent :

- 12.1** les dévoiements obligatoires imposés par des projets de voirie – **100 000€ HT** (fonds propres de Somme Numérique)
- 12.2** la maintenance (renouvellement des matériels) – **20 000€ HT** (fonds propres de Somme Numérique)
- 12.3** la capillarité sur les territoires des membres (demande d'adductions de sites publics et boucle locale) – **436 070€ HT** (participation des membres et subventions)
- 12.4** la couverture des zones blanches – **4 118 000€ HT** (FEDER et CG80)
- 12.5** l'extension de réseau pour raccorder des NRA pour le dégroupage des opérateurs – **1 500 000€ HT** (fonds propres de Somme Numérique)

Tous ces projets ont été approuvés par délibération du Comité syndical avec un plan de financement.

Les recettes prévues pour 2010 en couverture des investissements réseau sont :

- 12.6** subventions pour la boucle locale de l'ABBEVILLOIS - **568 820€**
- 12.7** subvention du FEDER pour les zones blanches – **1 500 000€**
- 12.8** emprunt pour le compte du CG80 pour les zones blanches – **3 800 000€**

13 - Charges d'emprunt

Somme Numérique a emprunté à ce jour 32 468 021€.

Tous ces emprunts ont été réalisés pour la création du réseau structurant PHILEAS NET et les annuités sont remboursées intégralement par Amiens Métropole et le Conseil Général de la Somme.

Annuité 2010 : 1 959 263€
Amiens Métropole : 317 847€
Conseil Général de la Somme : 1 641 415€

14 Amortissement

- 14.1** Somme Numérique amortit toutes les dépenses du réseau et des matériels achetés pour le centre serveurs et la tête de réseau, selon une durée définie par délibération du comité syndical. Cette écriture d'ordre se compose d'une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement du même montant (**1 350 060€**).
Au budget primitif, il est proposé d'inscrire un budget équivalent aux besoins de 2009 : une régularisation sera faite en DM 1 /2010 afin de tenir compte de tous les investissements réalisés au 31.12.2009.
- 14.2** Afin d'équilibrer l'amortissement des dépenses d'investissement, il est prévu également d'amortir les subventions perçues : cela se traduit par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement du même montant (**293 965€**).

15 – Equilibre du budget ANNEXE

Le budget annexe 2010 de Somme Numérique s'équilibre par un virement de **101 644€** de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

La proposition du budget primitif 2010 pour le budget annexe de Somme Numérique s'élève à **12 590 102€ TTC**.

=====